

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse suppléante	Jessie Leclerc
Mme la conseillère	Joyce Bérubé
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de Mme le maire suppléant Jessy Leclerc.

EST ABSENT

M. le conseiller	Gervais Fournier
------------------	------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--------------------------------------------------------	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2015-06-139

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme le conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire de juin 2015 comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-140

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, en apportant les modifications suivantes :

À la résolution 2015-05-103, on doit lire « taxes incluses » au lieu de « taxes en sus »;
À la résolution 2015-03-113, on doit lire « Rémi Fortin » au lieu de « Rémi Martel ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-141

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent cinquante mille deux cent six dollars et cinquante-huit cents (150 206,58 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille sept cent vingt-trois dollars et quatre-vingts cents (9 723,80 \$), et les salaires nets payés au montant de dix mille sept cent quarante-deux dollars et quinze cents (10 742,15 \$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante-dix mille six cent soixante-douze dollars et cinquante-trois cents (170 672,53 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 7 à 41.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2015-06-142

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – EXERCICE FINANCIER 2014 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt, par Mme Louise Ouellet, du rapport financier de l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport financier concernant l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-143

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ – EXERCICE FINANCIER 2015 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt, par Mme Louise Ouellet, de la révision du budget de l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du budget révisé concernant l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-144

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT – EMPRUNT TEMPORAIRE DE 300 000 \$ – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE renouveler la marge de crédit de trois cent mille dollars (300 000 \$), emprunt temporaire, à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-145

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE – JANVIER À MAI 2015

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2015 est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2015 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-146

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport concernant les « Indicateurs de gestion 2014 » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport concernant les « Indicateurs de gestion 2014 » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-147

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ – RÉOLUTION 2015-05-134, INTITULÉE « MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU) – VALIDATION DU SOMAE – DÉSIGNATION D'UN « AGENT VALIDEUR » POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU INC. »

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-134, intitulée « Mise en application du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) – Validation du SOMAE – Désignation d'un « Agent valideur » pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane – Offre de service de NORDIKEAU inc. »;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de budget au poste budgétaire 02 415 00 521 concernant le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu d'émettre un certificat de disponibilité de crédit pour la dépense autorisée par la résolution 2015-05-134, et ce, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'effectuer un emprunt temporaire au poste du surplus libre de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour défrayer les coûts occasionnés par la mise en application du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), et ce, afin de donner plein effet à la décision du conseil émise par la résolution 2015-05-134.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au surplus libre de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, lequel sera remboursé au cours de l'exercice financier 2016.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

2015-06-148 ACHAT ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU – ÉDIFICE ADMINISTRATIF/MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises de la région concernant le coût d'achat d'un chauffe-eau de 40 gallons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'un chauffe-eau de 40 gallons chez Quincaillerie Grégoire et fils inc. de Matane, au coût de deux cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (269,95 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 522.

2015-06-149 ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE – DEMANDE DE COMPENSATION – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – EXERCICE FINANCIER 2015

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	2 556 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-150 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE À LA CONSERVATION ET À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL ET COMMUN DE LA MATANIE – EXERCICE FINANCIER 2015

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire et de généalogie de Matane est un organisme sans but lucratif qui fonctionne grâce à la collaboration de ses membres et des nombreux bénévoles impliqués dans les diverses activités offertes;

CONSIDÉRANT QUE, bien que la Municipalité reconnaisse le bien-fondé de l'organisme Société d'histoire et de généalogie de Matane, aucun budget n'est disponible à l'exercice financier 2015 pour adhérer à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE ne pas adhérer à titre de membre corporatif à la Société d'histoire et de généalogie de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-151

NETTOYAGE DES 3 STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES – RÉSEAU D'ÉGOUT – UTILISATION D'UN CAMION VACUUM OU BASE PRESSION - OFFRE DE SERVICE DE VEOLIA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder au nettoyage des trois stations de pompage des eaux usées du réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont fourni une soumission dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de service de VEOLIA INC., en date du 26 mai 2015, au coût estimé de mille huit cents dollars (1 800 \$), taxes en sus, concernant les services d'un camion vacuum ou basse pression, le temps de l'opérateur et la disposition du solide, incluant une surcharge de treize pour cent (13 %) sur le carburant pour la période de travail exécuté ainsi que quatre pour cent (4 %) sur le total de la facture dans le cadre du nettoyage des trois stations de pompage des eaux usées du réseau d'égout municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 415 00 521.

2015-06-152

NETTOYAGE DES 3 STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES – RÉSEAU D'ÉGOUT – OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder au nettoyage des trois postes de pompage des eaux usées du réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des trois postes de pompage des eaux usées du réseau d'égout municipal doit se faire deux fois par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de service de la firme NORDIKEAU inc., en date du 25 mai 2015, au coût estimé à mille cent dollars (1 100 \$), taxes en sus, incluant le salaire de deux employés dans le cadre du nettoyage des trois postes de pompage des eaux usées du réseau d'égout de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 415 00 521 et 02 415 01 522.

2015-06-153

NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – RÉSEAU D'AQUEDUC – OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'eau potable municipal doit être nettoyé et inspecté annuellement, incluant le rinçage du réseau et la mesure de pression des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise NORDIKEAU inc., en date du 25 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.

D' l'offre de service de Nordikeau inc. , en date du 25 mai 2015, au coût estimé à deux mille quatre cents dollars (2 400 \$), taxes en sus, dans le cadre du nettoyage et de l'inspection du réservoir d'eau potable ainsi que le rinçage du réseau et la mesure de pression des bornes-fontaines de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 412 00 444.

2015-06-154

ABROGATION – RÉOLUTION 2015-04-090, INTITULÉE « DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE - SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-04-090, intitulée « Demande d'accès aux services d'ingénierie et d'expertise technique – Service de génie civil de la MRC de la Matanie »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de changer d'orientation concernant son intention d'adhérer au Service de génie civil de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 2015-04-090, intitulée « Demande d'accès aux services d'ingénierie et d'expertise technique - Service de génie civil de la MRC de Matane ».

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-155

ABROGATION - RÉOLUTION 2015-04-085, INTITULÉE « REJET DE SOUMISSION - « PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2024 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX - ASSISTANCE TECHNIQUE » - TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'abroger la résolution 2015-04-085, intitulée « Rejet de soumission - « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - Années financières 2014-2024 - Programmation des travaux - Assistance technique » - Tetra Tech QI inc. ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

2015-06-156 ADJUDICATION DE CONTRAT - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2024 - PROGRAMME DES TRAVAUX - ASSISTANCE TECHNIQUE - TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour la période 2014-2024;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux doit être réalisée par une firme d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier à Tétra Tech QI inc. le mandat d'accompagner la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans la préparation, la production et la transmission de la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années financières 2014-2024, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au coût de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), taxes en sus, selon l'offre de service présentée par l'entreprise, en date du 3 mars 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2015-06-157 APPROBATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2013 PAR LE MAMOT – OBLIGATION DE METTRE EN PLACE UN ENREGISTREUR DE DONNÉES – RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable oblige la Municipalité de Saint-René-de-Matane à installer un enregistreur de données sur la conduite de sortie de la pompe du puits municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un enregistreur de données n'était pas dans les exigences lors de la construction du réseau d'aqueduc au cours des années 1970;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne répond pas actuellement à la présente exigence;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT, pour approuver le formulaire de l'année 2013, doit s'assurer que la Municipalité de Saint-René-de-Matane procédera à l'installation d'un enregistreur de données;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane entend se conformer à l'exigence d'installer un enregistreur de données.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procédera à l'achat d'un enregistreur de données et aux travaux de son installation, et ce, à l'intérieur du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-158 FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SEMAINES DES 12 ET 19 JUILLET 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au cours de la période du 12 au 25 juillet 2015 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-159

SOGERM – DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX FORESTIERS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion de la Rivière Matane (SOGERM) souhaite demander une subvention à la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) afin d'ajouter de la signalisation aux abords de la route 195 et à certains endroits stratégiques le long de la rivière Matane pour que soit clairement indiquées les fosses contingentées et les nouvelles réglementations;

CONSIDÉRANT QUE cette signalisation permettra d'enlever toute confusion auprès des pêcheurs par rapport aux nouvelles modalités de pêche sur la rivière Matane et, de ce fait, augmenter l'expérience client des pêcheurs en secteurs contingentés, ce qui aidera à promouvoir la pêche sur la rivière Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM) dans sa demande de subvention dans le cadre du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) auprès de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-160

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE L'AVIS JURIDIQUE DE M^E JEAN-JACQUES OUELLET – ARTICLE 59 DU CODE DU TRAVAIL À LA SUITE DU DÉPÔT D'UNE REQUÊTE EN ACCRÉDITATION SYNDICALE – RÉOLUTION 2015-05-096

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-096 autorisant la demande d'un avis juridique auprès de M^e Jean-Jacques Ouellet, avocat, relativement au statut d'emploi de M. Michaël Tremblay;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avis juridique de M^e Jean-Jacques Ouellet, avocat, par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de l'avis juridique de M^e Jean-Jacques Ouellet, avocat, relativement au statut d'emploi de M. Michaël Tremblay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-161

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE L'ACCRÉDITATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, de la décision de la Commission des relations du travail, division des relations du travail, à l'effet d'accréditer le « Syndicat des employés municipaux de la MRC de La Matanie (CSN) pour représenter « Tous les salariés au sens du Code du travail » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la décision de la Commission des relations du travail, division des relations du travail, concernant l'accréditation syndicale de tous les salariés au sens du Code du travail de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-162 GROUPE COMMUNEATERRE - ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN - JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CommunEauTerre organise un feu de joie dans le cadre de la Saint-Jean-Baptiste, soit le 23 juin 2015, en soirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le Groupe CommunEauTerre à utiliser le terrain avoisinant le bâtiment de la patinoire, situé au 3, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, dans le cadre des activités de la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

QUE le feu de la Saint-Jean-Baptiste se fera dans un contenant de métal en utilisant un pare-étincelles;

QUE le Groupe CommunEauTerre doit prendre tous les moyens adéquats afin d'assurer la sécurité des immeubles avoisinants l'emplacement des festivités.

DE transmettre la présente résolution au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-163 9^E FESTIVAL DE TROIS-PISTOLES EN CHANSONS - PARTICIPATION D'UNE JEUNE CITOYENNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE À TITRE DE DEMI-FINALISTE – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU LIVRE-SOUVENIR 2015

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE contribuer pour un montant de soixante-quinze dollars (75 \$) au 9^e Festival de Trois-Pistoles en chansons qui se déroulera en juillet 2015, par l'achat d'une publicité (1/8 de page) dans le livre-souvenir de cette activité.

D'adresser des félicitations à Mme Adèle Charrette de Saint-René-de-Matane, faisant partie des 15 candidats représentant l'Est du Québec et la Gaspésie pour sa participation au Festival de Trois-Pistoles en chansons, dans la catégorie « Frimousses 12 ans et moins ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 493.

2015-06-164 ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-01, INTITULÉE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » ET SON PLAN D'ACTION 2015-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'est engagée en juin 2013 à participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-2014 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche regroupée, la MRC de La Matanie a mis à la disposition de la Municipalité une chargée de projet pour l'aider à élaborer sa politique et son plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage MADA, composé de l' élu responsable du dossier aîné, du maire, de la directrice générale et de deux bénévoles provenant du milieu communautaire, a été formé en mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'une recherche documentaire a permis de dresser un portrait à jour de la situation démographique, sociale et économique de la Municipalité afin de prendre connaissance des réalités du milieu;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT QUE les aînés ont été invités à participer à une consultation publique le 10 septembre 2014, et que cela a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage MADA qui a pu identifier les champs d'intervention et les objectifs de la politique « Municipalité amie des aînés »;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en leur permettant de demeurer actives dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a été élaboré en concertation et en partenariat entre le milieu municipal et le milieu communautaire dans le but de partager et de mettre en commun des expériences, des connaissances et des expertises variées, et que celui-ci contient des actions réalistes et réalisables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' la politique numéro 2015-01, intitulée « Municipalité amie des aînés » et son Plan d'action 2015-2018.

QUE le comité de pilotage MADA assurera la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action MADA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-165

CONSTRUCTION POLARIS INC. C. MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – OFFRE DE SERVICE DE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCATS – RÉCLAMATION DANS LE CADRE DU PROJET « AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – PHASE II » - TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION DU BASSIN D'ÉPURATION EXISTANT

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-097 mandatant la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats s.e.n.c.r.l., à titre de conseiller juridique pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane, dans le dossier de réclamation de Construction Polaris inc. c. Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, relativement au projet « Aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux usées, phase II, dossier RI-97-808 »;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats a analysé le dossier et émis une opinion préliminaire, accompagnée d'un tableau synthèse de l'ensemble de la réclamation de Construction Polaris inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats s.e.n.c.r.l., à poursuivre les démarches entreprises dans le dossier de poursuite de Construction Polaris inc. c. la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE les honoraires professionnels pour la continuité de ce mandat sont sur une base honoraire, soit trois cents dollars (300 \$) pour les services d'un avocat senior, et de cent quarante dollars (140 \$) pour les services d'un avocat junior.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au surplus libre de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, lequel sera remboursé au cours de l'exercice financier 2016.

2015-06-166

TRAVAUX DE VOIRIE 2015 – ACHAT D'UN TUYAU – RÉPARATION D'UN PONCEAU SITUÉ À PROXIMITÉ DES CHEMINS DU 10^E ET 11^E RANG ET DU RENVERSÉ

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé à proximité des chemins du 10^e et 11^e rang et du Renversé est défoncé;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de ce ponceau doit être exécutée à l'intérieur des travaux de voirie 2015;

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'un tuyau galvanisé de 450 mm par 6 mètres ainsi qu'un manchon de 450 mm au coût de trois cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-trois cents (354,83 \$), taxes en sus, chez Quincaillerie La Coop de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2015-06-167

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - RECOMMANDATION 2015-01 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT la recommandation 2015-01 du comité consultatif d'urbanisme relativement à la modification de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte de la recommandation 2015-01 du comité consultatif d'urbanisme.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les procédures concernant une modification de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-168

AUTORISATION – VENTE POUR TAXES – MATRICULE 1889-80-3038.02

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'autoriser la mise en vente pour taxes de l'immeuble portant le matricule 1889-80-3038.02.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-169

DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-08-176, en date du 7 août 2014, adoptée par la Municipalité afin de désigner ces fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la Municipalité, a engagé un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

DE désigner M. Michel Rodrigue Poulin, pour la période du 1^{er} juin au 21 août 2015, adjoint aux fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser M. Michel Rodrigue Poulin à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-06-170 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. ROGER VAILLANCOURT À TITRE DE MAIRE

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, de la lettre de démission de M. Roger Vaillancourt à titre de maire, en date du 29 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la lettre de démission de M. Roger Vaillancourt à titre de maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en date du 29 mai 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM - COMTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2015

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance du mois de mai 2015 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2015

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance de mai 2015 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-06-171 CABANE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE les employés du Service des travaux publics procéderont aux travaux d'amélioration et/ou de réfection que nécessite la cabane de la patinoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2015-06-172 RÉVISION DES STRUCTURES DE GESTION DU PROGRAMME HLM PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a la volonté de réviser les structures de gestion du programme HLM;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement souhaite la réduction du nombre d'offices d'habitation;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement souhaite la restructuration administrative du réseau à partir d'effectifs à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement souhaite le renforcement de l'informatisation des processus de gestion du logement social;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'une approche modulée qui n'imposerait pas un modèle unique de gestion serait une solution à envisager;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

DE demander au gouvernement du Québec de s'assurer du bien-fondé de la réforme des structures de gestion des programmes d'aide au logement, particulièrement au niveau du programme HLM.

DE demander au gouvernement du Québec de tenir compte de la clientèle du logement social à l'intérieur de sa prise de décision.

DE transmettre la présente résolution à la Société d'habitation du Québec, à M. Pascal Bérubé, député de Matane Matapédia, et à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme la mairesse Jessy Leclerc invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2015-06-173

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 36.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussignée, Jessy Leclerc, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jessy Leclerc
Mairesse suppléante

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg